

**Procès-verbal du conseil municipal  
du 31 janvier 2024 à 20h00**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-l'Autize a été convoqué pour le trente et un janvier à vingt heures.

**- Ordre du jour -**

- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Contrat Ambition Deux-Sèvres » pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Parthenay
- Dispositif « Argent de Poche » – Année 2024 –

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le TRENTE ET UN JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de Coulonges-sur-l'Autize légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Danielle TAVERNEAU, Maire.

Etaient présents : MME TAVERNEAU, Maire, MM. BARATON, MOREAU, PAPOT, MMES ARNAUD, JUNIN, Adjoints, MMES GEFFARD, GIRAUDIN, MALLET, MM. GRANIER, LEBON, RENOUX élus.

Etaient excusés : MME MAUPETIT, MM. PATOUT, RICHET.

Etait absentes : MMES COLIN, RENAUD, MM. CORNUAU, DIEUMEGARD.

**Secrétaire de séance :**

Madame Agnès GEFFARD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

\*\*\*\*\*

**1) Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Contrat Ambition Deux-Sèvres » pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Parthenay :**

Délib-014-2024 Préf des DS le 02/02/2024

Madame le Maire informe les élus municipaux que dans le cadre de son programme « Petite ville de demain », un projet global vise à connecter plusieurs quartiers de la commune aux différents services d'utilité publique et au centre-ville commercial par des cheminements doux. Il y a nécessité d'apaiser la circulation pour un partage de l'espace entre les voitures, vélos et piétons.

Pour ce faire, un programme de travaux de requalification et de sécurisation de la rue de Parthenay (RD 745) dans le centre-ville va démarrer fin avril 2024. Le montant des études et des travaux s'élèverait à 341 789,30 € HT soit 410 147,16 € TTC.

Dans le cadre de ces travaux, la commune a fait une demande de subvention au titre de la DETR qui a été acceptée.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres dans le cadre du contrat ambition Deux-Sèvres « sécurisation des routes départementales en agglomération ».

Le plan de financement serait le suivant :

- D.E.T.R (40 % de 341 789,30 €).....	131 091,00 €
- Département (Contrat ambition).....	60 000,00 €
- Autofinancement ou emprunt.....	150 698,30 €

-----  
TOTAL : 341 789,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- 1) adopte le dossier et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif contrat ambition,
- 2) engage la commune à assurer le financement par autofinancement ou par emprunt,
- 3) autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

\*\*\*\*\*

## **2) Reconduction du dispositif « argent de poche » pour l'année 2024 :**

Délib-015-2024 Préf des DS le 02/02/2024

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Coulonges-sur-l'Autize a décidé de reconduire le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la commune de Coulonges-sur-l'Autize de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la Commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant les vacances scolaires et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services. Dans le cadre du renouvellement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures pour l'année

2024, à répartir entre les jeunes volontaires sera de 600 heures (soit 200 ½ journées) sur la durée de la présente convention.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail. Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la convention de partenariat jointe, à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, chapitre 012,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

\*\*\*\*\*

Ce procès-verbal sera publié sur le site internet de la collectivité.

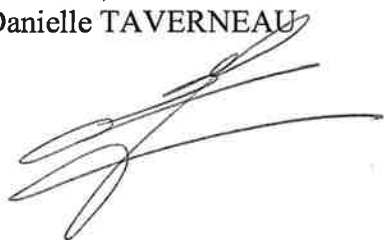
L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, Madame le Maire déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec Madame le Maire et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera publié sur le site internet de la collectivité.

Le Maire,

Danielle TAVERNEAU



La secrétaire de séance,

Agnès GEFFARD

